
BULLETIN OFFICIEL DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI MINISTERE
CHARGE DE LA SANTE ET DE LA FAMILLE.
N° 41 14 NOVEMBRE 1986.
Circulaire DGS/778/2D DU 6 AOUT 1986.

Portant suppression du carnet individuel de fiches relatives à l'usage
illicite de stupéfiants.

Dans le cadre de l'application de la loi du 31 décembre 1970 sur la
prévention de la toxicomanie et la répression du trafic et de l'usage des
stupéfiants, un accord entre le ministère de la santé et celui de la justice
avait abouti à la mise au point d'un carnet individuel de fiches dont les
règles d'utilisation étaient définies par les circulaires DGS/591 et 591
bis/MS1 du 29 mars 1972 et par la circulaire du garde des sceaux, ministre
de la justice (action publique n° 69 F 389-III du 29 mai 1972).

Ces fiches avaient pour objet de permettre, d'une part, l'information des
services de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales
et la centralisation de renseignements anonymes destinés à une exploitation
statistique par l'administration centrale du ministère et, d'autre part, la
centralisation des renseignements concernant les utilisateurs de produits
stupéfiants et destinés à l'information des autorités judiciaires.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en accord avec le ministère de
la justice, les circulaires correspondant à l'institution de ces liasses de
fiches sont abrogées. Il est apparu que l'établissement de ces fiches ne
correspond plus à de véritables nécessités; chacune des administrations
intéressées disposant d'autres moyens pour effectuer ces types d'analyses.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI Direction générale de la
santé Sous-direction de la maternité, de l'enfance et des actions
spécifiques de santé. Le ministre des affaires sociales et de l'emploi

à

Messieurs les préfets, commissaires de la République des départements
(directions départementales des affaires sanitaires et sociales) ; A
l'attention de Messieurs les directeurs départementaux des affaires
sanitaires et sociales.

Non parue au Journal officiel.

8447.